

INDICE EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

INDICE EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

=> Indice non calculable

35 points total obtenus (maximum pouvant être obtenu = 45)

INFORMATION CALCUL ET PERIODE DE REFERENCE

Année de calcul des indicateurs 2020

Date de fin de période 31/12/2020

Nombre de salariés pris en compte 65

INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION

Motif de non calculabilité Effectif valide inférieur à 40%

INDICATEUR RELATIF A L'ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Résultat final en % 17,51

Résultat final en nombre équivalent de salariés 3,3

Population envers laquelle l'écart est favorable femmes

Nb de points obtenus sur le résultat final en % 0

Nb de points obtenus sur le résultat final en nb salariés 25

Nb de points obtenus 25

INDICATEUR RELATIF AU % DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Motif de non calculabilité Absence d'augmentation pendant ce congé

INDICATEUR RELATIF AU NB DE SALARIES DU SEXE SOUS REPRESENTE PARMIS LES 10 SALARIES AYANT PERCU LES PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Résultat en nb de salariés du sexe sous-représenté 4

Sexe des salariés sur-représentés femmes

Nb de points obtenus 10